



## 10 CHOSES À SAVOIR SUR...

# Pôle Hippolia



**1 C'est quoi ?**  
C'est un pôle de compétitivité, autrement dit une association Loi 1901 agréée par l'État, qui a pour mission première de faciliter le développement et la production de produits et de services innovants nécessaires à la filière équine. Le Pôle Hippolia est le seul et unique pôle de compétitivité dédié à cette filière en France. Agréé en 2005, celui-ci mène ses premières actions dès 2006. Il est l'un des 71 pôles de compétitivité en activité, lesquels sont spécialisés sur de tout autres marchés.

**2 C'est pour qui ?**  
Des porteurs de projets, innovants ou non, que le Pôle Hippolia accompagne du stade de l'idée à un produit ou service abouti. Le Pôle fédère les acteurs de la filière équine : centres de recherches, centres de formation, et les entreprises qui fabriquent des produits, développent des services destinés aux acteurs du monde du cheval (professionnels, amateurs). La principale valeur ajoutée du Pôle Hippolia est d'aider en termes de recherche de compétences, de financement, etc. en vue d'une mise sur le marché.

**3 Qui le compose ?**  
L'association est gérée par un conseil d'administration où siègent 18 membres représentant différents collèges : les entreprises, la recherche et la formation, des organismes de la filière équine (Conseil des chevaux, etc.), et des collectivités. En outre, le réseau du Pôle Hippolia regroupe 150 adhérents, composés à 80 % d'entreprises, les 20 % restants sont issus de la recherche, de la formation, et de personnes individuelles porteuses de projets. Sur le plan opérationnel, le Pôle emploie quatre personnes à temps plein pour mener les actions.

**4 Comment l'intégrer ?**  
Il suffit à toute personne morale ou physique ayant son siège en France de se porter candidate en souscrivant une adhésion dont le coût varie selon le chiffre d'affaires, ou le nombre d'étudiants pour

un centre de formation. L'adhésion, soumise à la validation du conseil d'administration, donne accès au réseau du Pôle Hippolia ainsi qu'à l'accompagnement de projets. Il y a également des services payants « à la carte » : les veilles, des formations spécifiques (marketing, communication).

**5 Un accélérateur de projets**  
Le Pôle Hippolia établit un diagnostic avec le porteur de projet et l'aide à trouver les bons partenaires (compétences scientifiques, juridiques, etc.) et la recherche d'un financement public ou privé. La recherche et le développement sont des moteurs forts pour les membres du Pôle, en réponse à une attente de leurs clients plus sensibles à des argumentations scientifiques et techniques issues d'études, de tests, démontrant l'efficacité d'un produit ou d'un service, qu'à un argumentaire purement commercial.

**6 Un label**  
Ce label est délivré aux projets innovants présentant un intérêt pour la filière et économiquement viables. Son obtention facilite certains financements. Il est délivré par un collège de 10 experts anonymes et soumis à la confidentialité, représentant la filière dans ses principaux secteurs : élevage, sport, courses, entreprise et commercialisation, formation et juridique. Si l'expert est un concurrent au projet, il n'est pas sollicité par le Pôle. De même, s'il s'agit d'un projet de recherche, le Pôle Hippolia fait appel de façon ponctuelle à des experts scientifiques.

**7 Un promoteur de l'innovation**  
Le Pôle Hippolia assure la promotion de la filière équine à travers ses nouveaux produits et services. Il dispose pour cela d'un site (Hippolia showroom), de newsletters expliquant en quoi les produits et services promus sont innovants, un suivi sur les réseaux sociaux qui complète une présence sur le terrain dans de nombreuses manifestations. L'innovation est depuis

les années 2000 un aspect sur lequel la filière est très dynamique, et fait de la France une vraie force de proposition à l'échelle mondiale.

**8 Un effet réseau**  
Les 150 membres du Pôle Hippolia ne travaillent pas forcément entre eux de façon spontanée. Il revient donc au Pôle de favoriser les rencontres et les échanges entre ses membres via l'organisation d'animations où sont invités des experts, des thématiques (ex. : Pourquoi déposer une marque ?), ou des membres d'autres pôles de compétitivité. Sont organisées également « les soirées Hippolia », au caractère plus informel, où naissent des collaborations en recherche et développement, du business, etc.

**9 Les outils de la performance**  
Le Pôle propose des services tout au long de l'année à ses membres, même si ceux-ci n'ont pas de projets en cours, afin justement de les aider à développer de nouvelles idées. Pour ce faire, le Pôle Hippolia propose des veilles alimentées par différentes sources dont l'INPI, l'Institut du droit équin, etc. Il y a six veilles adaptées aux activités des membres : informations générales, nouveaux produits et services commercialisés, congrès scientifiques dans le monde, dépôts de brevets, marchés publics en cours, et juridique.

**10 Accompagnement à l'international**  
L'objectif est de promouvoir le « made in France » à l'étranger en accompagnant ses membres dans leur démarche à l'export. Une action menée à travers trois préceptes : promotion, mutualisation et partage. Ainsi, sur des salons, les membres peuvent partager un même stand afin d'y présenter leurs produits ou services et y accueillir leurs clients. Le Pôle peut aussi jouer le rôle d'ambassade de l'innovation française de la filière équine. Cette action est amenée à se renforcer notamment sur les pays cibles des membres. ■ Christophe Hercy  
Contacts page 128

